## C:\Users\admin\Desktop\arton56972.jpgREPUBLIQUE DU BURUNDI

** **GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,**

**DE L'ENERGIE ET DES MINES**

**DIRECTION GENERALE DE L’ENERGIE**

**PROJET SOLEIL NYAKIRIZA**

**N° DU PROJET  :** P164435 **N° DU DON :** IDA-D5670

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D’INTERET (FIRME)**

**SELECTION DE FIRME PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE**

**L’INTITULE DE LA MISSION DU FIRME : RECRUTEMENT D’UN ADMINISTRATEUR-GESTIONNAIRE INTERNATIONAL DE FONDS DE SUBVENTION DE LA COMPOSANTE 3 DU PROJET ENERGIE SOLAIRE DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES « PROJET SOLEIL-NYAKIRIZA »**

No. de référence (selon le plan de Passation des Marchés) : **BI-REGIDESO-225556-CS-QCBS**

Relance de l’AMI : **09/AMI/CI/MINHEM/SOLEIL-NYAKIRIZA/2021**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un financement de l’Association internationale de développement (IDA), et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat d’un Administrateur-Gestionnaire International de fonds de subvention de la composante 3 du Projet Soleil-NYAKIRIZA.
2. Les Services de consultants (« Les Services ») : l’Administrateur-Gestionnaire International de Fonds de Subventions sera chargé de la finalisation du modèle du FESEC, de l’opérationnalisation, du lancement, des recommandations pour le décaissement, de l’administration et du compte-rendu de tous les guichets du Fonds de Subventions jusqu’à la fermeture du fonds, prévue à ce jour au 1 mars 2026.
3. Les Termes de référence de recrutement d’un Administrateur-Gestionnaire International de fonds de subvention de la composante 3 du Projet Soleil-NYAKIRIZA  sont disponibles et peuvent être retirés **au Secrétariat de la Direction Générale d’Energie**, Ministère de l’Hydraulique, de l’Energie et des Mines ; BP : 745 BUJUMBURA, Boulevard de l’UPRONA Building NYOGOZI, 2ème étage,  Tél : (0257) 22 22 3888 ou par mail suivants : **ndamartin2001@yahoo.fr**  et  **cizwilly@yahoo.fr**  ou encore peuvent être consultés au site suivant :  www.regideso.bi
4. Le Projet Soleil-Nyakiriza invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution des Services.

Les critères pour l’établissement de la liste restreinte sont :

1.      ***Expérience et compréhension des secteurs du solaire et de la cuisson économe et propre en Afrique Sub-Saharienne (minimum deux (2) années)***

2***.***      ***Antécédents réussis dans la conception, la structuration et la gestion de fonds de subventions, y compris expérience dans la gestion de FBR ayant pour but de stimuler le marché ; idéalement des fonds crées par des banques multilatérales de développement et/ou institutions financières de développement et/ou agences bilatérales d’assistance au développement (minimum trois années)***

3.      ***Compréhension des facteurs de succès des entreprises de fabrication et distribution de foyers a biomasse***

4.      ***Expérience dans la gestion des relations et comptes rendus aux parties prenantes gouvernementales et a de larges institutions financières de développement est hautement souhaitée***

5.      ***Expérience ou compréhension du marché*** burundais ***est également souhaitable***

6.      ***Doit avoir délivré avec succès au moins deux (2) autres projets similaires au cours des dix (10) dernières années. Les similarités devant être: la taille, la complexité, la technologie, le contexte/environnement opérationnel et le cadre économique et social du pays client***

Le Projet Soleil Nyakirizase réserve le droit de ne pas prendre en compte les références qui ne comportent pas toutes les informations demandées et qui ne sont pas conformes au profil souhaité.

1. Il est porté à l’attention de la Firme Consultant que les dispositions du paragraphe 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés* *pour les Emprunteurs sollicitant le financement des projets d’Investissement : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l’AID*», Edition Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 , Août 2018 et Novembre 2020 , relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d’intérêts sont applicables
2. Les consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'un sous-traitant. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
3. Un consultant firme sera sélectionnée selon la méthode Sélection au Fondée sur la Qualité et le Coût en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés pour la sélection des consultants firmes.
4. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues par voie électronique en soumettant des requêtes aux emails mentionnés au point 2 de la présente.
5. Les manifestations d’intérêt écrites en français doivent être transmis aux adresses E-mails mentionnés au point 2 de la présente  au plus tard le 10/09/2021  à 23heures 59 minutes (GMT +2) **avec mention : « Candidature au poste Administrateur-Gestionnaire International de fonds de subvention de la composante 3 du Projet Soleil-NYAKIRIZA»**

**A l’attention de: Monsieur le Directeur Général de l’Energie, Projet Soleil-NYAKIRIZA, Boulevard de l’UPRONA Building NYOGOZI, Secrétariat de la Direction Générale d’Energie 2ème étage,  BP: 745** **BUJUMBURA / BURUNDI**; **Tél : (0257) 22 22 3888 ; E-mail: ndamartin2001@yahoo.fr, cizwilly@yahoo.fr**

**FAIT A BUJUMBURA, LE ……………/……………../2021**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L’ENERGIE**

**Dr.Ir. Martin NDAYIZEYE**

**FONDS ENERGIES SOLAIRE ET DE CUISSON (FESEC)**

**ADMINISTRATEUR-GESTIONNAIRE INTERNATIONAL DE FONDS DE SUBVENTIONS**

**TERMES DE REFERENCE**

# INTRODUCTION

## Contexte de Projet

Le Gouvernement Burundais est en train de mettre en place un Fonds Energies Solaires et de Cuisson (FESEC) dans le cadre du Projet d’Énergie Solaire dans les Communautés Rurales[[1]](#footnote-1)￼ (P164435) aussi surnommé SOLEIL-NYAKIRIZA. Le Projet SOLEIL-NYAKIRIZA est doté de 100 millions de dollars américains et a été approuvé au Conseil d’Administration de la Banque Mondiale le 6 Février 2020.

L'Objectif de Développement du projet est d’étendre l’accès aux services énergétiques pour les ménages, les entreprises, les écoles et les établissements de santé dans les zones rurales du Burundi. Cet accès accru aux services énergétiques permettra de promouvoir le développement du capital humain, d’améliorer la productivité des entreprises rurales et de mieux atteindre les populations défavorisées et vulnérables, y compris les femmes. Le projet exploitera l’énergie solaire pour fournir des services électriques, diversifiant de ce fait l’offre électrique actuellement dominée par l’hydroélectricité et développera les utilisations propres et efficaces de la biomasse pour les énergies de cuisson. Le Projet joue un rôle essentiel dans le Plan National de Développement 2018-2027 du Gouvernement), qui inclut l’accès à l’énergie comme une priorité nationale et attribue un rôle central au développement de technologies énergétiques hors réseau.

Le Projet SOLEIL-NYAKIRIZA inclut 5 composantes :

1. Services énergétiques pour les écoles et les centres de santé
2. Services Énergétiques pour les Communautés Rurales
3. Services Énergétiques pour les Ménages,
4. Assistance Technique, Renforcement des Capacités et Appui à la Mise en Œuvre des Projets
5. Contingence de Réponse aux Situations d’Urgence

Le Projet SOLEIL-NYAKIRIZA sera mis en œuvre sur une période de 6 ans par le Ministère de l’Hydraulique, de l‘Énergie et des Mines (MINHEM) via l’Unité de Coordination du Projet (UCP) qui pilotera la mise en œuvre du Projet, sauf pour la composante 2 qui est déléguée à l’Agence Burundaise d’Électrification Rurale.

Le Fonds Energies Solaires et de Cuisson (FESEC), dont l’administration et la gestion est l’objet de ces termes de référence, est l’instrument principal de mise en œuvre de la Composante 3 du Projet, Services Énergétiques pour les Ménages.

## Le marché du solaire hors-réseau et de la cuisson au Burundi

L’accès à l’électricité et aux technologies de cuisson propres est extrêmement faible au Burundi. À l’échelle nationale, seuls 9 % des Burundais bénéficient d’un accès à l’électricité, un taux cinq fois inférieur à la moyenne de 44 % de l’Afrique subsaharienne, mais on observe des variations régionales importantes. Environ 90 % des ménages ruraux utilisent des foyers traditionnels à trois pierres, tandis que près de 99 % des ménages utilisent principalement des combustibles solides pour cuisiner. La pénétration des technologies solaires hors réseau (SHR) et des technologies de Cuisson Econome et Propre (CEP) est basse, atteignant moins de 5 % du marché potentiel total et la pénétration de produits à qualité certifiée reste encore plus faible.

Presque tous les produits SHR vendus à ce jour ont été des lanternes pico photovoltaïques — généralement des petits systèmes à éclairage unique, assortis parfois d’une prise pour recharger un téléphone mobile. La plupart des foyers améliorés sont produits localement par des artisans et sont conçus pour répondre aux besoins des ménages en matière d’accessibilité financière et d’économie de combustible. Toutes les grandes initiatives de distribution de foyers améliorés ont fait appel à des producteurs locaux et/ou artisanaux.

Les cadres politiques et réglementaires pour l’énergie hors réseau sont embryonnaires, bien que le gouvernement se soit clairement engagé à élargir l’accès aux services énergétiques modernes. Burundi Vision 2025, le Plan national de développement décennal et la Lettre de Politique Énergétique de 2011 font tous de l’accès à l’énergie une priorité nationale.

Les dépenses des ménages liées aux biens de consommation sont basses car les ménages sont très sensibles au prix. Environ 50 % des ménages du Burundi pourraient assumer le coût initial d’une petite lanterne solaire, dont le prix s’élève à environ 10 $ US par unité. En recourant au crédit à la consommation pour réduire leur apport initial, les lanternes solaires avec capacité de recharge pour le téléphone et/ou alimentation de poste de radio pourraient être à la portée de la plupart des ménages. Les foyers améliorés disséminés sont d’entrée de gamme car ce sont les seuls abordables financièrement et qui présentent des avantages d’économies de combustible et des gains de temps qui pourraient contribuer à stimuler la consommation.

La monnaie mobile est de plus en plus répandue, mais malgré cela, les ménages ruraux disposent d’un accès limité aux services bancaires en ligne et à la finance numérique. Les difficultés d’accès aux devises et à toutes les sources de financement externes limitent le développement des activités des entreprises de SHR et CEP, même auprès des consommateurs les plus aisés.

## La Composante 3 et le Fonds Energies Solaires et de Cuisson au Burundi (FESEC ou le Fonds)

*Description de la Composante 3:*

L'objectif de la Composante 3, dans laquelle FESEC s’inscrit, est de contribuer à l'accès universel aux services énergétiques modernes pour tous les Burundais en développant et en investissant dans des entreprises de fourniture de services énergétiques pour améliorer l'accès à l'énergie durable par les entreprises et les ménages burundais non desservis et mal desservis. L'objectif de la Composante 3 est d'atteindre 65,000 ménages par des systèmes solaires et 300 000 ménages par des foyers de Cuisson Econome et Propre (CEP).

Cette Composante 3 est doté d’un budget de 17 millions de dollars américains afin d’améliorer l’accès des ménages aux énergies modernes et permettra (i) de s’attaquer aux obstacles à l’accélération de la croissance des marchés isolés du solaire et des CEP, (ii) de mettre en place des mécanismes de levier pour atténuer le manque d’accès aux devises étrangères qui entrave la croissance du secteur privé et l’accès des ménages et des entreprises au financement, (iii) d’améliorer l’accessibilité financière des produits solaires et des services de cuisine, et (iv) d’encourager l’utilisation productive de l’électricité. L’activité visera les consommateurs dans tout le pays, sans limitations géographiques afin d’atteindre chaque groupe démographique du pays.

La Composante 3 vise également à favoriser l’amélioration de l’entrepreneuriat féminin grâce à l’affectation d’une part de subventions dédiées à cette fin. En outre, la Composante 3 envisagera d’aider les ménages pauvres ou vulnérables à acquérir des lanternes solaires ou des systèmes/kits domestiques et des CEP en offrant au secteur privé des niveaux de subventions différenciés en fonction de l’analyse de l’accessibilité financière.

Le FESEC, décrit plus bas, sera l’instrument principal de la Composante 3 mais il sera aussi complété par une assistance technique importante visant à : (i) remédier au manque d’experts locaux pour occuper les postes de direction et les postes techniques clés ; (ii) remédier à la sensibilisation limitée du public et des décideurs à l’importance de la qualité des produits solaires et des CEP ; (iii) informer les banques et les IMF locales sur le secteur et le potentiel d’investissement ; et (iv) faciliter les améliorations réglementaires qui stimuleraient et appuieraient la croissance du marché, comme la réduction des charges de TVA pour les produits solaires ou les produits de chauffage importés. Cette assistance technique est financée par les Composantes 3 et 4.

*Composante 3 : Dispositifs de Mise en Œuvre des subventions*



*Le Fonds Energies Solaires et de Cuisson (FESEC)*

Le FESEC sera doté d’une mise fonds initiale de 11 millions de dollars américains à distribuer sous formes de dons/subventions aux bénéficiaires en devises et en franc Burundais. Les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds sont exclus de ce montant initial. Le Fonds sera établi pour une durée de 5 ans (jusqu’à sa clôture le 1 mars 2026), pendant lequel le capital initial doit être décaissé au secteur privé (y compris les ONG, les coopératives, etc.) à travers une variété de mécanismes de subvention qui stimulent et accélèrent la croissance du marché des énergies propres. L’action du FESEC sera soutenu par la Facilité d’Assistance Technique au Secteur Privé, financée séparément, qui offrira directement ou financera une aide technique à définir en fonction des besoins spécifiques à chaque entreprise éligible sur les plans administratifs, financiers, organisationnels, logistique, distribution, tests, campagnes publicitaires etc. Cette assistance pourra être fournie sous forme de formations, locales ou internationales, stages ou visites, ou immersion temporaire de spécialistes techniques au sein des entreprises soutenues. Une attention particulière sera portée à la fourniture de soutiens spécifiquement calibré aux besoins des entrepreneures féminines.

Le Fonds FESEC comprendra 3 Guichets:

**Guichet 1 : Subventions de démarrage :**

* Vise les petites ou nouvelles entreprises
* Qui veulent lancer ou renforcer leurs opérations au Burundi et/ou piloter de nouvelles approches pour vendre des systèmes solaires et CEP.
* Entreprises ayant ou proposant des plans d’affaires à potentiel viables, évolutifs et durables.
* Subventions limitées en taille, attentes de cofinancement limitées, ratio Devises/BIF limité.
* 20 % des fonds du guichet seront réservés à l’entrepreneuriat féminin par l’intermédiaire d’un Sous-Guichet dédié.

**Guichet 2 : Subventions de croissance :**

* Vise des entreprises déjà établies
* Ayant démontré leurs capacités à vendre des systèmes solaires et CEP ou autres biens de consommation courants
* Subventions partiellement basées sur les résultats et versées en fonction d’étapes prédéterminées
* Subventions de taille plus large, attentes de cofinancement plus élevés et ratio Devises/BIF plus élevé.

**Guichet 3 : Financement Basé sur les Résultats (FBR) :**

* Vise l’accélération de la diffusion de produits solaires et CEP
* Produits certifiés comme étant au-dessus d’un minimum qualitatif afin d’appuyer la pénétration de produits de haute qualité sur le marché Burundais et renforcer la confiance des clients envers ces produits.
* Ces subventions seront accordées en fonction des ventes et/ou installations vérifiées par l’AIV (L’Agent Indépendant de Vérification qui s'assurera que les distributeurs respectent leurs obligations envers les clients).

La supervision de FESEC sera assurée par le Ministère de l’Hydraulique, de l’Énergie et des Mines (MINHEM) et l’Unité de Coordination du Projet (UCP). Ils sélectionneront conjointement l’Administrateur-Gestionnaire International de Fonds de Subventions (ci-après l’Administrateur-Gestionnaire), une entreprise avec de l’expérience dans la gestion de fonds/ces types d’instruments dans contextes similaires. Le détail du fonctionnement de FESEC, y compris en matière d’allocation de subventions, seront établies dans le Manuel d’Operations. Les lignes directrices sont déjà fixées dans le document de projet mais il appartiendra à l’Administrateur-Gestionnaire du FESEC de les mettre application comme noté plus bas.

Le Gouvernement Burundais, par l'intermédiaire du Ministère de l’Hydraulique, de l’Énergie et des Mines (MINHEM) et de l’Unité de Coordination du Projet (UCP) cherche à recruter un Administrateur-Gestionnaire International de Fonds de Subventions pour le FESEC.

# PORTEE DE DE LA MISSION, CAHIER DES CHARGES

Suivant les principes énoncés dans ces TdRs, l’Administrateur-Gestionnaire International de Fonds de Subventions sera chargé de la finalisation du modèle du FESEC, de l’opérationnalisation, du lancement, des recommandations pour le décaissement, de l’administration et du compte-rendu de tous les guichets du Fonds de Subventions.

## PRINCIPES GENERAUX ET PROCESSUS A METTRE EN OEUVRE

L’Administrateur-Gestionnaire sera chargé de réviser, discuter, améliorer, clarifier, systématiser, intermédier et obtenir l’appui des parties prenantes, et mettre en œuvre les principes et les processus relatifs au fonds conformément à la composante 3 et indiqués ci-dessous. Il est attendu de l’Administrateur-Gestionnaire qu’il apporte son expertise et savoir-faire obtenus d’expériences similaires passées, qu’il assure la liaison et le dialogue entre toutes les parties impliquées notamment le secteur privé, le gouvernement, la Banque Mondiale et les autres partenaires de développement. Il faut noter que les termes ‘entreprises’ et ‘secteur privé’ sont utilisés dans ce contexte pour désigner une variété d’acteurs/entités incluant les entreprises privées mais aussi Organisations Non Gouvernementales (ONG), coopératives, ou autres entités similaires ayant une existence légale au Burundi.

L’Administrateur-Gestionnaire devra privilégier autant que possible les opportunités de simplification de l’administration et de la gestion du Fonds. Par exemple, les entreprises qualifiées pour les Guichets 1 et 2, seront automatiquement éligibles à participer au Guichet 3, une fois celui-ci opérationnel. Tout en respectant les règles administratives du Burundi et de la Banque Mondiale, ces simplifications pourront porter sur la gestion générale et la supervision du Fonds, l’harmonisation des comptes rendus à l’UCP, la simplification et rationalisation des étapes et documentation requises pour l’évaluation de dossiers et la diligence raisonnable (due diligence) ainsi que dans les procédures de soutien des bénéficiaires (pré et post sélection). Les efforts nécessaires aux bénéficiaires potentiels seront minimisés, évitant la duplication de documentations requises entre les guichets, et la possibilité de l’élaboration d’une candidature conjointe avec d’autres fonds disponibles dans le pays sera prise en considération si cela s’avère faisable durant la vie du projet.

L’Administrateur-Gestionnaire sera supervisé par l’UCP. It travaillera en interface avec un Comité de Sélection (composé des membres du ministère, de l’UCP, et d’experts indépendants incluant au moins des spécialistes en énergie solaire, CEP et genre) qui sera chargé de réviser, discuter, et émettre le jugement relatif à la sélection finale de bénéficiaires des guichets, ainsi que les montants et conditions des subventions qui seront proposés. Le MINHEM/UCP recrutera et supervisera l’Agent Indépendant de Vérification ainsi qu’un ou plusieurs prestataires de services pour la Facilité d’Assistance Technique au Secteur Privé qui interfaceront avec l’Administrateur-Gestionnaire dans la mise en œuvre du FESEC.

#### Principes Applicables aux Guichets 1 et 2

*Structure* : De façon régulière, l’Administrateur-Gestionnaire communiquera avec des candidats potentiels, publiera et révisera les appels à manifestations d’intérêts, présélectionnera des candidats pour chaque guichet, et leur proposera un soutien adéquat afin que les candidats aux appels à propositions puissent déposer à temps, des demandes complètes et de qualité requise. L’Administrateur-Gestionnaire sera chargé d’effectuer l’évaluation des dossiers remis et la diligence raisonnable quant aux candidats au cours de laquelle il identifiera et définir les besoins spécifiques des candidats retenus en assistance technique; qui pourront être fournis et/ou financés par la Facilité d’Assistance Technique au Secteur Privé (financés séparément du FESEC); y compris pour ce qui sera de l’aide spécifique devant être fournie aux entrepreneures féminines. Il élaborera alors des recommandations au Comité de Sélection pour la sélection des bénéficiaires finaux, incluant le montant et la forme des subventions, l’assistance technique éventuelle et les jalons clés de décaissements. Les recommandations au Comité de Sélection prendront en compte l’expérience pertinente du candidat, des projections de ventes attendues, et le niveau de co-financement apporté par le bénéficiaire, ainsi qu’un point et projection des ressources disponibles dans les guichets, afin que le Comité puisse émettre des décisions informées.

L’Administrateur-Gestionnaire proposera à l’UCP et révisera régulièrement les modalités de gestion des appels a proposition deux guichets et des deux grands types de produits (solaire et cuisson) qu’ils soient communs ou séparés, simultanés ou différés en fonction des publics à atteindre. Il en sera de même avec le sous-guichet Entreprenariat Féminin pour lesquels les conditions spécifiques d’accès, périodicité, simultanéité et niveau de soutien requis en assistance à la préparation des dossiers devront être définis plus en détails dans le Manuel d’Operations.

Les subventions seront décaissées par tranche, par défaut de quatre décaissements de 25% chacun : le premier au moment de la signature, puis aux jalons conditionnels de trois mois, six mois et neuf mois. L’Administrateur-Gestionnaire pourra proposer une autre approche viable, basée sur son expérience ; le calendrier et les montants peuvent être modifiés pour qu’ils soient alignés avec les plans d’affaires présentés par les candidats et leurs jalons majeurs. Chaque portion de la subvention sera décaissée par l’UCP, sous réserve de l’achèvement des jalons pré-convenus dans l’Accord de Subvention. Les jalons pourront suivre les opérations que le bénéficiaire doit effectuer suivant son plan d’affaires, telles que l’obtention de co-financement, l’achat de matériels/outils ou commandes de stocks, recrutement de personnel, etc. mais pourront aussi inclure des résultats quantitatifs ou qualitatifs de la mise en marché des produits tels que niveaux de ventes, campagnes publicitaires ou personnel formé dans de nouvelles régions.

*Sélection des entreprises* : Le Fonds soutiendra des entreprises qui peuvent démontrer leurs capacités à investir, agrandir et/ou élargir leurs opérations dans le(s) domaine(s) des systèmes solaires individuels et/ou de la cuisson économe et propre (CEP). L’Administrateur-Gestionnaire proposera des critères de sélection additionnels tels que qualité du plan d’affaire ou respect de standards internationaux ; qualité des produits, compétences des cadres managers dans des disciplines clés (telles que marketing auprès des consommateurs, crédit à la consommation, informatique, logistiques, recherche de financements), tout en tenant compte de ce que les entreprises qui cherchent des subventions auprès des Guiches 1 et 2 auront probablement des capacités et des ressources limitées. Par ailleurs, les attentes envers les candidats au Guichet 1 ou au Guichet 2 seront différentes ; seules les entreprises qui démontrent un haut niveau de capacités de mise en œuvre, d’expérience préalable dans le secteur, et d’une probabilité raisonnable d’obtenir un co-financement devraient être éligibles pour accéder au Guichet 2. Les conditions d’accès et niveaux de soutiens spécifiques au sous-guichet 1, Entreprenariat féminin, devront aussi être définies.

L’Administrateur-Gestionnaire de Fonds sera chargé lors de la finalisation du Manuel de Subventions de compléter les critères d’éligibilités pour les Guichets 1 et 2, sur la base de son expérience existante, des meilleures pratiques internationales et des interviews et sondages auprès des acteurs du secteur privé. Les bénéficiaires ne seront pas limités à un seul modèle opérationnel/plan d’affaires prédéterminés : ainsi les modèles variés seront permis comprenant parc exemple prépaiements en espèces, « pay-as-you-go », ventes en gros, distributeurs dédiés, microfinance et des autres institutions financières, ou toute association ou partenariats entre ces divers partenaires.

Les entreprises présenteront leurs propositions, comprenant les détails financiers et opérationnels à l’Administrateur-Gestionnaire. Les propositions incluront le montant demandé, comment les fonds seront utilisés, les jalons proposés, les délais de mise en œuvre, et la démonstration de la capacité du candidat à délivrer le plan présenté. L’Administrateur-Gestionnaire évaluera les propositions et préparera une liste de candidats présélectionnés sur laquelle il effectuera une diligence raisonnable. Les conclusions de la diligence raisonnable et les recommandations sur le niveau de financement à accorder et leurs conditions annexes (y compris l’assistance technique éventuelle) seront présentées au Comité de Sélection. Les critères d’évaluation techniques auront préalablement été décrits dans le Manuel d’Opération, permettant à l’Administrateur-Gestionnaire et au Comité de Sélection de déterminer si les candidats ont la capacité opérationnelle et financière pour réaliser leurs propositions, et dans quelles mesures les plans proposés conduiront à un accès à l’énergie durable pour les ménages et aideront à la réalisation des objectifs du FESEC.

#### Principes Applicables au Guichet 3- Financement Basé sur les Résultats

L’objectif primordial du Guichet de Financement Basé sur les Résultats (FBR) est de permettre aux distributeurs/entreprises déjà capables de servir des consommateurs de les atteindre plus rapidement et en plus grand nombres. Le Guichet FBR bénéficiera à des entreprises pré qualifiées vendant des produits solaires et/ou CEPs certifiés ; en payant des petites subventions pour chaque unité de ces produits au moment de la vente et/ou d’autres jalons prédéfinis (telle que la vérification d‘utilisation à terme ou la disponibilité de garantie échange-remplacement), qui pourront être proposés par l’Administrateur-Gestionnaire et devront être approuvés par le MINHEM-UCP et la Banque Mondiale.

*Produits Solaires Eligibles* : les produits solaires devront être certifiés par Lighting Global/VeraSol (lanternes comme SHR)

*Produits de Cuisson Econome et Propre Eligibles* : Une étude de la situation de référence des foyers au Burundi sera effectuée pour déterminer le degré d’amélioration que les foyers CEP devront fournir pour être éligibles.

*Structure* : le Guichet FBR sera établi pour une durée de 4 ans, le cycle de décaissement sera défini par l’Administrateur-Gestionnaire et le MINHEM-UCP et sera inclus dans un Manuel d’Opération. Ce Manuel intègrera les meilleures pratiques pour la mise en œuvre d’un FBR, y compris en incluant les délais nécessaires au fonctionnement pour un processus de vérification indépendante. Les candidatures seront acceptées de façon roulante pour de quantités de produits variable en fonction de chaque candidat et pouvant donner lieu à des réallocations à la hausse ou la baisse en fonction du progrès dans la mise en œuvre. Le montant de subvention pour chaque catégorie de produits solaire ou de cuisson sera basé sur la logique du Cadre Multi Niveaux de services (multi-tier framework) et sera révisé régulièrement pour en assurer l’efficacité. De plus, la subvention unitaire sera progressivement réduite pendant la durée du projet, afin de devenir minimale en fin du projet. Les participants au Guichet 3 décideront eux-mêmes comment mieux utiliser au mieux les fonds reçus sous le Guichet FBR ; la vérification ne portant que sur la réalité des ventes ou autre jalons revendiqués pour paiement des subventions unitaires et non sur l’utilisation des fonds reçus. L’Administrateur-Gestionnaire pourra proposer des critères additionnels lors de la finalisation du Manuel d’Operations.

*Sélection des entreprises* : Les entreprises devront répondre à l’appel à manifestation d’intérêt pour accéder au processus de préqualification du Guichet 3 ; sauf celles qualifiées pour les Guichets 1 et 2 qui seront automatiquement éligibles. Les critères de préqualification pourront inclure les standards techniques des produits solaires et CEPs proposés à la vente, les compétences dans administratives et financières, la conformité légale et d’intégrité des entreprises, la capacite technique, et l’offre de garantie des produits. Par rapport aux guichets 1 et 2, la préqualification pour le FBR met moins de poids sur la démonstration de la capacité à livrer à grande échèle ; cela permet aux nouveaux acteurs et aux startups du marché Burundais de commencer petits, avec un risque limité pour le programme. En effet, certaines entreprises pourront se qualifier initialement pour de petites quantités de ventes prévisionnelles puis faire preuve de réussite et prendre de l’ampleur avec de nouvelles qualifications pour de plus grandes quantités ultérieures.

Apres réponse à une manifestation d’intérêt, et une éventuelle révision de leur candidature, les entreprises présélectionnées seront invitées à présenter leurs propositions. L’Administrateur-Gestionnaire effectuera le processus d’évaluation et de diligence raisonnable et recommandera au Comité de Sélection les candidats pour approbation ou rejet. L’Administrateur-Gestionnaire sera chargé de finaliser dans le Manuel d’Operations le détail des conditions et du processus d’évaluation et d’approbation des demandes.

## TACHES SPECIFIQUES DE LA MISSION

Pendant la durée du projet, les missions de l’Administrateur-Gestionnaire de FESEC seront segmentées en 3 grandes phases même si certains processus des phases 2 et 3 pourront se chevaucher durant la vie du FESEC.

### Phase 1: Finalisation des Directions Opérationnelles (Finalisation du Concept)

L’Administrateur-Gestionnaire sera chargé de finaliser, sous la supervision du MINHEM-UCP et de la Banque Mondiale, le Manuel d’Operations des subventions qui déterminera les modèles opérationnels, les processus et responsabilités des acteurs respectifs, incluant :

* Processus d’identification de demandes de subventions, incluant la nature et le calendrier de tous les étapes, telles que consultations des parties prenantes, activités de marketing, et de toutes autres initiatives de sensibilisation, y compris le développer et maintien des relations avec les parties prenantes
* Processus et modèles des demandes, y compris appels à manifestation d’intérêt, appels à propositions, instructions aux demandeurs, modèles des demandes, et la documentation requise pour les demandes (états financiers, plans d’affaires, etc.)
* Processus et modèles finalisés pour l’évaluation des demandes de financement, comprenant les critères d’analyse des demandes et la méthodologie d’évaluation, la liste et pondération des critères des critères de sélection appliqués, la répartition des tâches et des responsabilités dans le processus d’évaluation, et les modalités de communication des résultats aux bénéficiaires.
* Définir les modalités spécifiques de mise en œuvre du sous-Guichet 1, Entreprenariat féminin, conditions spécifiques d’accès et les éventuelles activités et assistances dédiées qui devront être mises en place
* Une liste finale des usages inéligibles des fonds
* Processus et critères pour effectuer la diligence raisonnable sur les candidats retenus, incluant tous les paramètres standards à considérer et à évaluer
* Processus pour aborder les questions environnementale et sociale en conformité avec les règles du cadre de gestion environnementale et sociale du projet Nyakiriza
* Processus de gestion des conflits apparus pendant la durée du projet (cadre de règlement des griefs)
* Processus, modèles de contrats ou d’accords pour le décaissement des fonds, y compris dans le cas des tranches basées sur des jalons
* Définition des données opérationnelles requises auprès des candidats retenus
* Règles de gestion en cas de non-paiements, de non-conformité, ou non-exécution (p. ex. récupération de fonds ou clause d’annulation)
* Identifier et définir les besoins génériques en assistance technique (administrative, financière, logistique, distribution, tests, campagne publicitaire etc.) qui pourront être fournis et/ou financés par la Facilité d’Assistance Technique au Secteur Privé et recommander la structuration de la Facilité pour y répondre
* Recommandations au MINHEM-UCP en matière de mise en place de d’arrangements et contrats pour l’externalisation de la vérification des FBR auprès d’un tiers indépendant (Agent Indépendant de Vérification - AIV), y compris la création d’un cadre vérification les données fournies par les bénéficiaires. L’UCP sera chargée de sélectionner de façon compétitive et de superviser les activités de l’AIV.
* Modalités de comptes rendus a l’UCP et au Comité de Sélection, sur une base trimestrielle et annuelle y compris tous les modèles nécessaires (p. ex. modèle de rapports financier, de due diligence) ; Audit annuel des comptes
* Processus de gestion de conflits d’intérêts avec les bénéficiaires (si applicable) et l’AIV

### Phase 2: Coordination de la mise en œuvre des guichets et évaluation des subventions (Lancement et Opérationnalisation)

L'Administrateur-Gestionnaire préparera les matériaux nécessaires au lancement des Guichets, en se basant sur les processus décrit en Phase 1 dans le Manuel d’Opérations sous la supervision de l’UCP et du MINHEM. L’objectif de cette phase est de solliciter l’intérêt d’un nombre suffisant de candidats qualifiés pour garantir un processus de sélection compétitif et d’octroyer les subventions aux candidats qui ont le plus haut potentiel de contribution aux buts du FESEC. Pour ce faire, l’Administrateur-Gestionnaire, effectuera les activités suivantes :

* Finaliser les documents du processus de sélection des candidats, incluant les Appels à Manifestation d’intérêt, les modèles de propositions et de critères d’évaluations et de notation
* Sensibiliser les acteurs potentiels du secteur du solaire et de la cuisson propre sur les opportunités offertes par le projet SOLEIL-NYAKIRIZA par des ateliers, des événements d’entremise, des conversations bilatérales, du marketing interne, etc. afin de garantir un processus de candidature inclusif
* Déterminer et communiquer de façon publique et transparentes le calendrier et les critères prédéterminés de sélection pour chaque Guichet afin d’atteindre les firmes intéressées
* Recevoir et évaluer les demandes, présélectionner les candidats qui répondent aux critères d’éligibilité
* Fournir au besoin une assistance administrative et organisationnelle aux candidats présélectionnés afin de compléter le processus de l’appel à propositions, avec une emphase particulière sur l’aide aux entrepreneures féminines
* Conduire de façon transparente processus de sélection et des diligences raisonnables
* Identifier et définir les besoins spécifiques des candidats retenus en assistance technique qui pourront être fournis et/ou financés par la Facilité d’Assistance Technique au Secteur Privé
* Présenter les résultats du processus de sélection et des diligences raisonnables et les recommandations de bénéficiaires et les montants et conditions afférentes au Comité de Sélection
* Assister l’UCP et le Comité de Sélection à définir les jalons et les calendriers de décaissement, le niveau de soutien spécifique accordé sous financement de la Facilité d’Assistance Technique au Secteur Privé, et le type de comptes rendus requis de chaque bénéficiaire
* Fournir des commentaires constructifs aux candidats non retenus mais à bon potentiel sur les questions relatives à leur proposition/candidature afin de leur permettre une éventuelle resoumissions positive
* Recommander le cas échéant au MINHEM-PCU des modifications structurelles éventuelles pour améliorer les processus de sélections suivants
* Suivre le déroulement des subventions accordées et leur impact sur chaque Guichets en particulier et sur le FESEC en général, y compris pour de futures allocations de fonds, la progression de décaissement et l’épuisement du fonds et faire les éventuelles recommandations de réallocations ou modification de conditions de mise en œuvre.

### Phase 3: Supervision des subventions accordées et évaluation des impacts (Suivi et Gestion)

L’Administrateur-Gestionnaire sera chargé d’effectuer la gestion quotidienne des opérations d’administration FESEC et de suivi des subventions accordées, y compris :

* Suivre la performance et les jalons au niveau de chaque bénéficiaire, des Guichets et du Fonds (à travers des rapports intermédiaires)
* Travailler en partenariat avec la Facilité d’Assistance Technique au Secteur Privé, pour lui recommander des entreprises à soutenir et identifier des domaines de soutien prioritaires
* Suivre en continu la performance des bénéficiaires ; et initier les protocoles de non-performance lorsqu’applicables ou, a l’inverse, promouvoir un processus simplifié de re-accès aux subventions pour les bénéficiaires les plus performants
* Rassembler et gérer les données opérationnelles auprès des bénéficiaires pour le suivi et l’évaluation de FESEC
* Présenter des rapports trimestriels (écrits, ou sur demande, en personne) au MINHEM-UCP
* Coordonner des révisions trimestrielles du Manuel d’Operations avec le MINEH-UCP et la BM, mettre à jour le processus et la documentation lorsque nécessaire
* Proposer et participer le cas échéant aux activités et protocoles d’évaluation des Guichets et du FESEC, y compris mais non limité aux impacts sur le genre et la pauvreté, la durabilité des entreprises soutenues etc.

# QUALIFICATIONS

## QUALIFICATIONS DE LA FIRME ET COMPOSITION REQUISE DE L’EQUIPE

Les firmes candidates comme Administrateur-Gestionnaire doivent démontrer clairement les qualifications suivantes :

* Expérience et compréhension des secteurs du solaire et de la cuisson économe et propre en Afrique Sub-Saharienne (minimum deux années)
* Antécédents réussis dans la conception, la structuration et la gestion de fonds de subventions, y compris expérience dans la gestion de FBR ayant pour but de stimuler le marché ; idéalement des fonds crées par des banques multilatérales de développement et/ou institutions financières de développement et/ou agences bilatérales d’assistance au développement (minimum trois années)
* Compréhension des facteurs de succès des entreprises de fabrication et distribution de foyers a biomasse
* Représentation adéquate au Burundi pour gérer la coopération et les comptes-rendus a l’UCP et la relation avec les demandeurs et les bénéficiaires des subventions (y compris la sensibilisation du marché, la stimulation de la demande, et la diligence raisonnable)
* Expérience dans la gestion des relations et comptes rendus aux les parties prenantes gouvernementales et a de larges institutions financières de développement est hautement souhaitée
* Expérience ou compréhension du marché burundais est également souhaitable
* Doit avoir délivré avec succès au moins deux autres projets similaires au cours des dix dernières années. Les similarités devant être : la taille, la complexité, la technologie, le contexte/environnement opérationnel et le cadre économique et social du pays client

L’équipe du consultant devra inclure les experts clés suivants (répartition équitable femme/homme fortement encouragée), et pourra comprendre d’autres rôles suggérés :

*Experts Clés requis :*

* Chef d’Equipe
* Responsable de Subventions Senior #1– Guichets 1 et 2
* Responsable FBR Senior #2– Guichets 3 FBR
* Experts Junior(s) et/ou Analyste(s) pour Guichets 1, 2 and 3

*Autres Experts suggérés*

* Autres spécialistes ad-hoc (genre, business, formation, etc.)

Chaque membre de l’équipe devra avoir les qualifications suivantes :

* Axé sur les résultats, engagé, responsable et sachant rendre comptes
* Excellente communication (écrite et orale), compétences en matière de rapports et de présentation
* Maitrise du français requise de tous; maitrise de l’anglais requise du chef d’équipe et appréciée des seniors ; présence d’experts ayant une maitrise courante du Kirundi

## QUALIFICATIONS REQUISES POUR LES EXPERTS CLES

### Chef d’Equipe

*Qualifications :*

* Master en finance, développement international, management ou domaine similaire

*Experience Souhaitée*

* Au moins 10 ans dans la gestion de programmes financés par des institutions bi ou multilatérales
* Expérience démontrée dans la conception et gestion de fonds, de préférence dans le domaine de l’énergie renouvelable hors-réseaux et/ou des foyers de cuisson économes et propre
* Expérience et compréhension des marchés du solaire hors-réseaux et de foyers en Afrique Sub-Saharienne, idéalement avec expérience en pay-as-you-go dans le domaine du solaire
* Expérience et compréhension du marché burundais ou des marchés similaires souhaitable
* Antécédents réussis dans la structuration et gestion des mécanismes de FBR visant à stimuler le marché, idéalement des fonds créés par des banques multilatérales de développement et/ou institutions financières de développement et/ou agences bilatérales d’assistance au développement ;
* Antécédents réussis dans l’offre de financement aux distributeurs de produits électriques ou de crédit à la consommation pour les ménages ruraux/hors-réseaux
* Compréhension démontrée de modèles de business à but lucratif mais aussi d’ONGs ou de coopératives, ainsi que leurs facteurs de succès respectifs
* Experience managing reporting relationships with government stakeholders and large development finance organizations is highly desirable;
* Expérience dans la gestion des relations avec les parties prenantes gouvernementales et d’institutions financières de développement est hautement souhaitable

Cette position est requise pour la durée entière du Fonds FESEC et le niveau d’effort associé avec cette position est de 30 personne-mois, dont au moins la moitié doit être passé au Burundi

### Responsable de Subventions Senior #1– Guichets 1 et 2

*Qualifications :*

* Master ou équivalent en finance, économie, développement international, management ou domaine similaire

*Experience Souhaitée*

* Un minimum de cinq années d’expérience en création, diligence raisonnable, structuration et suivi-évaluation de fonds de subventions et en crédit à la consommation et/ou aux entreprises
* Un minimum de trois ans d’expérience dans le marché du solaire hors-réseaux et/ou des CEPs en Afrique Sub-Saharienne
* Compréhension des facteurs de succès pour les entreprises à but lucratif, ONG et coopératives
* Conception et gestion des processus de création, suivi et évaluation de subventions

Cette position est requise pour la durée entière du Fonds et le niveau d’effort associé avec cette position est d’au moins 40 personne-mois, dont au moins la moitié du temps doit être passé au Burundi

### Responsable FBR Senior #2– Guichets 3 - FBR

*Qualifications :*

* Master ou équivalent en finance, économie, développement international, management ou domaine similaire

*Experience Souhaitée*

* Un minimum de cinq ans d’expérience en développement, mise en œuvre et gestion de transactions de FBR
* Un minimum de 3 ans d’expérience dans le marché du solaire hors-réseaux et des CEPs en Afrique Sub-Saharienne
* Understanding of success factors of for-profit businesses
* Compréhension des facteurs de succès des entreprises à but lucratif, ONG et coopératives
* Expérience dans la structuration et la gestion des processus de suivi et d’évaluation de FBRs requise

Cette position est requise pour la durée entière du Fonds et le niveau d’effort associé avec cette position est d’au moins 40 personne-mois, dont au moins la moitié du temps doit être passé au Burundi

### Experts Junior(s) et/ou Analyste(s) pour Guichets 1, 2 and 3

*Qualifications :*

* Diplôme universitaire ou équivalent en finance, économie, management, administration ou domaine similaire

*Experience Souhaitée*

* Un minimum de deux ans d’expérience (un an pour analyste) en creation, diligence raisonnable, structuration et suivi et évaluation de fonds de subventions, en crédit à la consommation et/ou d’entreprises et/ou FBR
* Un minimum d’un an d’expérience dans le secteur du solaire hors-réseaux et CEPs en Afrique Sub Saharienne
* Compétences démontrées en recherche, analyses financières sectorielles
* Compréhension des facteurs de succès des entreprises , ONG ou coopératives
* Gestion de subventions et des processus de suivi et d’évaluation

Nombre de positions et niveau d’effort associé doivent être proposés par la firme ; au moins 120 personne-mois, dont les deux tiers passés au Burundi\

## QUALIFICATIONS ET AUTRES CONDITIONS POUR LES AUTRES EXPERTS

### Autres spécialistes ad-hoc (genre, business, formation, etc.)

Le nombre, le niveau d’effort et les qualifications de ces spécialistes additionnels seront proposées par la firme dans sa proposition, mais elle devra justifier des expériences suffisantes dans leur domaine d’expertise, parler français, connaitre l’environnement de travail burundais ou d’autres nations similaires et posséder au moins les qualifications équivalentes à celles d’un expert junior. Au moins 60 personne-mois doivent être proposées pour ces experts, dont deux tiers du temps passés au Burundi.

# CRITERES DE SELECTION

Les critères d’évaluation des candidats incluent :

1. *Expérience de la firme (10%)*

La façon dont la firme répond aux critères de qualification susmentionnés et démontre la capacité à soutenir son personnel dans leurs taches sur toute la durée du Fonds ;

1. *Expérience et qualifications du personnel (50%)*

Qualifications et expérience de l’équipe présentée, et couverture collective des problèmes et défis qui seront probablement rencontrés par le Fonds. La diversité de l’équipe, le temps passé au Burundi et le niveau d’effort proposés au-delà des conditions minimales requises, seront pris en considération dans l’évaluation ;

* 1. *Chef d’équipe, (15%)* : Expérience, qualifications et adéquation aux tâches
	2. *Responsable de Subventions Senior #1– Guichets 1 et 2, (10%)* : Expérience et qualifications spécifiques liées aux Guichets 1 et 2
	3. *Responsable FBR Senior #2– Guichets 3 FBR, (10%) :* Expérience et qualifications spécifiques liées au Guichet 3
	4. *Experts Junior(s) et/ou Analyste(s) pour Guichets 1, 2 and 3 (10%)* : Expérience et qualifications spécifiques
	5. *Autres experts, (5%)*: Expérience collective, complémentarité et qualité du support aux experts clés ; couverture des défis identifiés dans la méthodologie et pertinence relative à la diversité des candidats aux Guichets de subventions et parties prenantes impliquées
1. *Méthodologie/Approche, Plan de travail, et Livrables (30%)*

Clarté de la proposition de l’organisation de l’équipe, méthodologie pour la compréhension, la contribution au design et la mise en œuvre du FESEC tel que décrit dans les TdRs. Approche et calendrier proposés pour chaque guichet ; suggestion pour l’atténuation des risques si nécessaire. Viabilité et réalisme de l’approche proposée dans le contexte burundais.

1. *Experts Nationaux et Féminins (10%)*

Représentation des nationaux burundais et des femmes parmi les experts clés.

* 1. *Nationaux parmi les experts clés, (5%)*
	2. *Femmes parmi les experts clés, (5%)*

# COMPENSATION, CONTRACTUALISATION, REPORTING ET LIVRABLES

## COMPENSATION

La compensation sera sur une base de frais fixe avec la possibilité d’un bonus annuel de performance (d’un maximum de 10%) dont la nature et les conditions doivent être proposées par le candidat dans sa proposition financière et devront être finalisés pendant la rédaction du contrat avec le UCP.

Les paiements seront réalisés sur une base trimestrielle, à la remise de rapports trimestriels et après approbation du MINHEM-UCP. Le montant de chaque paiement trimestriel sera spécifié pendant la rédaction de contrat en se basant sur le niveau d’effort de l’Administrateur-Gestionnaire estimé pendant cette période, comme indiqué dans la proposition de la firme. Les paiements trimestriels initiaux seront déclenchés par l’approbation du MINHEM-UCP de certains livrables. Les déclencheurs de décaissement seront finalisés pendant la rédaction de l’accord.

## CONTRACTUALISATION, REPORTING ET LIVRABLES

L’Administrateur-Gestionnaire sera sélectionné et engagé par le MINHEM-UCP, avec la non-objection de la Banque Mondiale. L’UCP sera chargé de décaisser les montants aux entreprises directement depuis son compte suivant la recommandation finale du Comité de Sélection.

Le rôle d’Administrateur-Gestionnaire du Fonds FESEC sera accordé soit à une firme individuelle ou à un consortium de firmes sous un seul contrat, qui sera lié à la date de fin du projet SOLEIL-NYAKIRIZA (actuellement prévue au 1er mars 2026). Les firmes qui souhaitent se présenter conjointement devront suivre l’une des deux voies suivantes :

* En tant que consultant principal et avec des sous-consultants, le consultant principal s’engage auprès du le MINHEM-PCU, il assume la responsabilité juridique de toutes les firmes ou individus proposés et sous-traite indépendamment aux firmes partenaires. Les sous-consultants n’assumeront pas de responsabilité contractuelle directe auprès de l’UCP mais seront évalués dans le cadre de la proposition.
* En tant que Joint-Venture/coentreprise, les firmes s’engagent conjointement dans un accord juridique avec le MINHEM-UCP et les assument ensemble la responsabilité juridique. Un maximum de deux sociétés peut se présenter sous une Joint-Venture/coentreprise.

L’UCP sera chargé de réviser et d’approuver le Manuel d’Opérations du Fonds, et toutes les modifications des procédures opérationnelles aussi bien que des rapports trimestriels.

L’Administrateur-Gestionnaire aura les livrables contractuels suivants :

* Les procès-verbaux des réunions et les rapports de justification pour la mise en place des variables/mécanismes proposés dans le Manuel d’Opérations
* Le manuel d’Opérations pour la gestion des guichets
* Les rapports de transaction au Comité de Sélection et à l’UCP
* Les rapports trimestriels pour chaque guichet
* Les rapports annuels pour chaque guichet

En cas de non-performance, de non-satisfaction des livrables contractuels, après avoir fourni des avertissements adéquats et avoir obtenu la non-objection de la Banque Mondiale, l’UCP se réserve le droit de congédier la firme.

1. [*https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/247351583204580950/burundi-solar-energy-in-local-communities-project*](https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/247351583204580950/burundi-solar-energy-in-local-communities-project) [↑](#footnote-ref-1)